



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une
artère sur le territoire des
communes de Meyrin et de Satigny

du 19 mars 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes de Meyrin et de
Satigny ;

vu le préavis favorable de la commission
cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des
artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

→ Rue Moïse-MARCINHES CV-58343

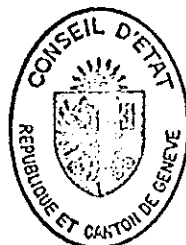
à la desserte no 8 de la zone industrielle de Meyrin-Satigny
partant de la route du Nant-d'Avril pour aboutir à la rue
de la Bergère.

Nom donné en hommage à M. Marcinhes (1804-1884), maire de la
commune de Meyrin de 1864 à 1865.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er juin 1979.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.
Chancellerie	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni